



## ARRÊTÉ PERMANENT N° 2024/332P

**Abrogation de l'arrêté portant réglementation du stationnement à durée limitée sur le parking au 1, rue Roland Le Nestour, à Poissy**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2024/160P du 14 février 2024 portant réglementation du stationnement à durée limitée sur le parking 1, rue Roland Le Nestour, à Poissy,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que l'arrêté n°2024/160P du 14 février 2024 réglemente le stationnement à durée limitée sur le parking au 1, rue Roland Le Nestour, à Poissy,

Considérant que de nouveaux aménagements vont être mis en place et que la réglementation va évoluer,

Considérant qu'il convient d'abroger l'arrêté n°2024/160P du 14 février 2024, qui réglemente le stationnement à durée limitée sur le parking au 1, rue Roland Le Nestour, à Poissy,

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1 :**

L'arrêté n°2024/160P du 14 février 2024 est abrogé, il porte sur le stationnement d'une durée limitée à 20 minutes, du lundi au vendredi de 6h45 à 9h00 et de 18h00 à 19h00, sur deux places de stationnement, se trouvant dans le parking, situé au 1, rue Roland Le Nestour, à Poissy.

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 3 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Poissy, le 27 mars 2024

**Pour le Maire et par délégation,  
Georges MONNIER**

**#signature#**

**Le Deuxième Adjoint,  
Délégué aux espaces publics,  
À la propreté urbaine et à la commande publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 28/03/2024